Renseignements relatifs à la nature, à la période et à la répartition de l'évaluation Année scolaire 2025-2026

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA CLASSE D'ACCUEIL 2e cycle

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Communication Date: 2025-10-17	Date : 2025-11-21	Date : 2026-03-13	Date : 2026-06-30
Intégration linguistique, scolaire et sociale (65% du temps dédié à l'enseignement)				
Communiquer oralement en français dans des situations variées	Sommaire des	\boxtimes	\boxtimes	
Lire des textes variés en français		\boxtimes	\boxtimes	\boxtimes
Écrire des textes variés en français			\boxtimes	\boxtimes
Mathématique	faits et du			
(20% du temps dédié à l'enseignement)	comportement			
Résoudre une situation-problème			\boxtimes	\boxtimes
Utiliser un raisonnement mathématique		\boxtimes		\boxtimes
Autres (15% du temps dédié à l'enseignement)				\boxtimes
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)				\boxtimes
Éducation physique et à la santé (100 %)			\boxtimes	\boxtimes
Art plastique (100 %)			\boxtimes	\boxtimes
Art musique (100 %)			\boxtimes	\boxtimes

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer	\boxtimes		
Organiser son travail			
Travailler en équipe			

Nature des évaluations

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Dans la classe d'accueil, l'information communiquée au bulletin peut être sous forme de cote ou de pourcentage. Sous toutes réserves, l'enseignant peut déterminer qu'il communique ou non de l'information au bulletin selon les traces pertinentes et suffisantes qu'il recueille.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.